

FONDATION IRMA MOREAU

I.

Mademoiselle IRMA MOREAU, décédée à Aix-en-Provence le 19 janvier 1899, a, suivant testament authentique reçu le 7 du même mois par Me Mouravit, notaire, disposé de sa fortune en ces termes :

« Je recommande mon âme à Dieu.

J'institue pour ma légataire universelle l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, établie à Aix-en-Provence, voulant qu'elle recueille, dès le jour de mon décès, tous les biens qui composeront alors ma succession, sans exception ni réserve, mais à charge des legs et aux conditions ci-après :

Ces prélèvements opérés et dès que tous les biens de ma succession étant réalisés, on aura fait face aux legs particuliers ci-dessus, la somme restée libre sera de suite et entièrement employée à l'achat d'un titre de rente sur l'Etat Français au nom de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-

— 230 —

lettres d'Aix et les arrérages ou intérêts de ce titre de rente seront exclusivement appliqués à la fondation de prix destinés à offrir une récompense et procurer un secours à des personnes qui seront particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires et qui se trouveront les plus dignes de ces prix.

Ces personnes seront choisies dans les deux catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie ou autres vices et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

Ma légataire universelle appliquera l'émolument entier des intérêts produits par la rente sur l'Etat précitée à des pensions annuelles qui seront attribuées, à raison de deux cents francs par an, à chaque lauréat.

Les deux cents francs de rente alloués aux lauréats leur seront servis semestriellement, termes échus, les dix juillet et dix janvier de chaque année, le premier terme devant échoir le dix juillet qui suivra la proclamation du prix sera acquis en entier au lauréat, quelle que soit la date de cette proclamation, et ladite pension sera ainsi servie, savoir :

— 231 —

1° Aux ouvrières pauvres, leur vie durant, à moins qu'il ne survienne au cours de leur existence un changement dans leur situation, comme guérison ou héritage, supprimant la nécessité de leur rente ;

2° Aux pères et mères de famille malheureux, tant qu'ils resteront dans l'infortune et qu'ils conserveront au moins deux enfants, et jusqu'à ce que le plus jeune de leurs enfants ait atteint dix-huit ans révolus.

En outre, ma légataire universelle restera toujours libre de faire cesser la rente, pour les uns ou les autres des bénéficiaires, lorsque sur le rapport de trois de ses membres et après une délibération prise en présence de douze de ses membres au moins, elle aura décidé cette suppression.

Aux cas prévus par les trois paragraphes qui précèdent, la suppression des rentes ne pourra être prononcée que par une délibération de l'Académie, à laquelle son bureau prendra part tout entier, sauf empêchement légitime pour l'un ou l'autre des dignitaires ; la cessation de la rente aura lieu dès la date de la délibération.

Il devra être pourvu au remplacement des rentiers lauréats au fur et à mesure des extinctions ou des suppressions ; la proclamation de tous lauréats se fera dans chacune des séances publiques annuelles de l'Académie.

Enfin voulant mettre à jour le mobile impulsif et

— 232 —

déterminant de mes présentes dispositions et bien définir leur caractère, en ce qui concerne les fondations des prix annuels en rentes viagères que je viens de faire, je tiens à ajouter que ces fondations ont, dans ma pensée comme dans mon but, une complète analogie avec les prix déjà fondés à Aix par M. Rambot et par M. Reynier ; ainsi l'Académie sera juge souveraine des mérites respectifs des candidats ; elle demeurera chargée de tous les détails qui assureront le service exact de leurs rentes, et sauf ce point qu'il suffira aux candidats d'être Français, elle appliquera aux présentes fondations les règles qu'elle a adoptées pour les deux premières que je viens de rappeler. C'est ainsi, notamment, que les prix devront être décernés et proclamés en séance publique et que toute décision pour le choix des candidats sera prise à la suite de rapport et de pièces officielles, au moyen de la délibération d'au moins douze membres de l'Académie présents. Telles sont mes intentions. »

H.

Dans sa 79^e séance publique du 16 juin 1899 l'Académie a fait connaître la libéralité dont elle était l'objet.

M. le doyen Guibal qui présidait s'est ainsi exprimé :

— 233 —

« L'Académie a, par l'organe de son président, un pieux devoir de reconnaissance à remplir envers la mémoire de Mlle Irma Moreau. Obéissant à une pensée de charité et de philanthropie, depuis longtemps arrêtée dans son esprit net et ferme, Mlle Moreau a, par son testament du 7 janvier 1899, institué notre Compagnie sa légataire universelle.

La somme que les legs particuliers une fois acquittés et les droits d'enregistrement et de mutation payés laisseront libre, sera employée à l'achat d'un titre de rente sur l'Etat français, au nom de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. L'Académie appliquera l'émolument entier des intérêts et arrérages de cette somme à des prix sous la forme de pensions annuelles de 200 francs chacune.

Ces prix ou pensions seront attribués à des personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires et choisies dans les seules catégories suivantes :

1^o Pères de famille veufs ou non et mères de famille connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices et ayant au moins deux enfants;

2^o Ouvrières pauvres, atteintes de maladie, d'infirmité ou de vieillesse, qui les mettrait dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

— 234 —

Ces dispositions témoignent d'une sollicitude éclairée pour le travail et la vertu qui seront récompensés et assistés à domicile, avec un profond respect pour la vie de famille et pour la sainteté des plus humbles foyers. L'Académie que Mlle Moreau a choisie, après une longue enquête, pour exécuter ses dernières volontés et gérer sa fortune, est d'autant plus touchée de cette marque de confiance qu'elle ne s'enrichit que de nouveaux devoirs à remplir.

Elle n'avait pas le droit de les décliner ; elle attend avec une patiente tranquillité le moment de s'en acquitter.

Ils ne la surprendront pas. Il existe dans le sein de notre Compagnie une tradition de justice élevée et sereine, à laquelle, après MM. Rambot et Reynier, Mlle Moreau a rendu un public hommage.

Cette tradition ne peut que puiser une force nouvelle dans nos réunions solennelles qui entourent d'un culte esthétique et moral les choses les meilleures et les plus hautes du monde de l'art, de la pensée et de la conscience : j'ai nommé le talent ou le génie, la charité, la vertu. »

III.

L'Académie a été autorisée à accepter la fondation Irma Moreau par décret du 18 janvier 1901, rendu

— 235 —

par M. le Président de la République française, le Conseil d'Etat entendu. L'ampliation de cette décision reçue, la Compagnie a, par délibérations des 26 février et 2 avril 1901, décidé de faire célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de Mlle Irma Moreau et de transporter sa dépouille mortelle dans la concession lui appartenant, en modifiant le monument pour que son médaillon figure à côté de ceux du président de Fauris Saint-Vincens et des fondateurs de prix Rambot et Reynier.

IV.

Cet hommage funèbre à Mlle Irma Moreau a été fidèlement exécuté.

Voici le compte-rendu qui en a été publié :

Les restes mortels de Mlle Irma Moreau, décédée à Aix le 19 janvier 1899, ont été transférés, le mardi 21 mai 1901, dans le tombeau de l'Académie où reposaient ceux du président de Fauris Saint-Vincens. La cérémonie, d'un caractère intime et pieux, a réuni autour de M. le curé et du clergé de Saint-Jean-Baptiste (paroisse de la défunte) MM. les vice-président, secrétaire-perpétuel et de nombreux membres de la Compagnie, parmi lesquels M. de Magallon, représentant la famille de Saint-Vincens.

— 236 -

Les formalités administratives étaient remplies par M, le commissaire central.

Les prières liturgiques récitées, et avant le scellement de la pierre tombale, M. le baron Guillibert, secrétaire-perpétuel de l'Académie, a prononcé cette allocution :

« Messieurs et Chers Confrères,

Au moment où nous déposons dans le caveau, spécialement construit à cet effet, les restes mortels de Mlle Irma Moreau, et en attendant l'achèvement des superstructures d'art de ce monument funèbre, il est de notre devoir d'exprimer publiquement comment nous avons pensé rendre un hommage de reconnaissance à la mémoire de notre généreuse fondatrice de pensions, en la faisant reposer dans le tombeau de l'Académie, à côté du président de Fauris Saint-Vincens.

La Compagnie n'a cessé, depuis sa fondation plus que séculaire, de concourir au bien-être général de la Provence et particulièrement de son antique capitale, en s'appliquant à améliorer les ressources de notre région agricole, à développer les études littéraires et scientifiques, à provoquer les recherches d'histoire et d'archéologie et à faire fleurir le goût des arts. Le souvenir de notre glorieux passé, le maintien de nos traditions de « ville studieuse et policée en-

— 237 —

tre toutes » sont l'âme de nos travaux. De vénérés donateurs ont élargi notre domaine en instituant des prix de vertu pour récompenser les actes les plus méritoires qui nous seraient signalés.

Nos efforts ne se sont pas ralentis un instant dans la meilleure réalisation de cette mission dont nous sommes fiers ; rigoureux et fidèles observateurs de la volonté de nos testateurs, nous avons exécuté avec une scrupuleuse exactitude les mandats dont ils nous ont chargés ; aussi avons-nous continué leur mémoire, en perpétuant le souvenir de leur générosité et de leur dévouement à la ville d'Aix.

Parmi les membres de l'Académie, il en est un dont le nom méritait d'être conservé avec un soin jaloux : celui de l'un de nos fondateurs, le président A.-J.-Antoine de Fauris Saint-Vincens, né à Aix en 1750, y décédé le 15 novembre 1819, «dont les vertus et la science héréditaires honorèrent et servirent le pays. »

Sur la proposition de notre Compagnie, le Conseil municipal, présidé par un de nos membres d'honneur (1), qui revit si bien par son fils et son petit-fils au milieu de nous, accorda à l'Académie, le 3 décembre 1839, une concession gratuite dans le nouveau cimetière Saint-Pierre pour y transférer

(1) M. Aude, maire d'Aix.

— 238 —

les restes de M. de Saint-Vincens, reposant depuis 1819 dans les sépultures de Saint-Laurent. La solennité d'inauguration du monument eut lieu le 25 juin 1843.

Le 19 janvier 1899, Mlle Irma Moreau rendait son âme à Dieu, à l'âge de 66 ans. Elle laissait la majeure partie de sa fortune à l'Académie, en vue de distribuer comme prix de vertu des pensions de 200 francs à des pères et mères de famille et ouvrières nécessiteux et d'une parfaite conduite.

Les volontés de la testatrice sont ainsi exprimées (suit le texte du testament).

L'autorisation d'accepter ce legs universel a été accordée à la Compagnie par décret présidentiel rendu en Conseil d'Etat le 18 janvier 1901.

L'Académie a délibéré que son premier hommage public à Mlle Irma Moreau devait être de faire célébrer un service solennel pour le repos de son âme et d'inhumer sa dépouille mortelle dans le tombeau qui lui a été concédé en 1839.

La cérémonie religieuse a eu lieu, le 12 mars dernier, dans l'église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de la défunte.

Un arrêté de M. le Maire, du 22 avril suivant, a donné les autorisations nécessaires pour la construction d'un caveau, les exhumations et transferts et la reconstruction du monument.

Vous savez, Messieurs, que nous avons confié à

— 239 —

l'habile ciseau de notre confrère M. Pontier, un maître de la sculpture, conservateur du Musée, de reproduire en médaillons, du genre de celui de Saint-Vincens, la douce et intelligente figure de Mlle Moreau, ainsi que celles de MM. Rambot et Reynier.

Une cérémonie officielle marquera l'achèvement de la construction du monument. Notre réunion intime de ce jour a pour but de constater les transferts des cercueils de Mlle Irma Moreau et de M. de Saint-Vincens dans leur définitive demeure.

Si de savants travaux et un dévouement héréditaire à la Cité ont valu au président de Saint-Vincens des honneurs funèbres exceptionnels, Mlle Irma Moreau a bien mérité de l'Académie et des familles ouvrières pour en obtenir de semblables. Ses dispositions testamentaires ne sont pas seulement inspirées par son cœur généreux, elles sont aussi le fruit d'observations sages et méditées des faits économiques contemporains : cette institution de pensions ouvrières à des candidats exempts d'ivrognerie

n'entre-t-elle pas en effet dans la solution pratique des problèmes sociaux du moment ?

En tous cas, nous avons là une preuve de l'esprit éclairé et des vues élevées de Mlle Moreau.

Et lorsque, venant prier sur ce tombeau, nos successeurs et les visiteurs verront l'image d'Irma Moreau à côté de celles de Saint-Vincens, Rambot et

— 240 —

Reynier, ils pourront dire que l'Académie fait oeuvre de bien social en réalisant ainsi, sous l'égide de la vertu et de l'étude, l'alliance des classes laborieuses et du monde savant. »

V.

Les travaux du monument ont été terminés au mois de décembre 1901. L'Académie a fixé le jour de l'inauguration à l'anniversaire de la mort de Mlle Moreau.

Sa lettre d'invitation était ainsi conçue :

Aix, le 14 janvier 1902. Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à l'inauguration du monument funèbre, consacré par l'Académie à la mémoire de Mlle Irma Moreau, fondatrice des pensions ouvrières, et de MM. Rambot et Reynier, qui ont institué nos prix de vertu.

Cette cérémonie aura lieu lundi 20 janvier, à onze heures du matin, au cimetière d'Aix.

Nous avons l'honneur d'être vos très humbles et très obéissants serviteurs.,
Docteur Aude, président de l'Académie ; baron deTourtoulon, vice-président; baron Guillibert, secrétaire-perpétuel.

Ordre de la cérémonie :

1 ° Bénédiction du monument. Allocution de M. le chanoine Cherrier, membre de l'Académie ; 2° Discours de M. le docteur Aude, président ; 3° Discours de M. le docteur Bertrand, maire d'Aix ; 4° Stances en l'honneur d'Irma Moreau.

— 241 —

VI.

Une foule sympathique où se trouvait représentée la population tout entière a répondu à cette invitation.

Mgr l'Archevêque absent, MM. le premier président, le sous-préfet, le colonel commandant d'armes, empêchés, s'étaient excusés.

Des fonctionnaires et représentants de tous ordres civil et militaire, des membres du clergé, de la magistrature et de l'Université, des délégués des sociétés, cercles et groupes sociaux de la ville, un grand nombre de personnes de toutes conditions et de dames formaient une assistance importante autour de M. le Maire et MM. les conseillers municipaux.

M. le docteur Aude, président, ayant à ses côtés M. Guibal, ancien président, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, et M. Pison, membre honoraire, doyen de la Faculté de Droit, étaient, ainsi que Messieurs de l'Académie, à côté du monument.

M. le chanoine Cherrier, l'un des anciens de la Compagnie, a le premier pris la parole avant de bénir le monument, et ensuite elle a été donnée à M. le président, à M. le Maire d'Aix et à M. le secrétaire-perpétuel.

16

— 242 —

illocation de I. le Chanoine CHERBIER.

Messieurs,

Le monument que nous allons bénir et inaugurer est une oeuvre d'art délicat, de pieux souvenir et de grave enseignement.

L'art est l'expression du vrai, dans une harmonieuse proportion, par la pureté des lignes et la suavité des contours.

Tels les médaillons incrustés aux pierres de ce tombeau. Fauris de Saint-Vincens, Rambot, Reynier, Irma Moreau avec leurs têtes fines, leur visage ouvert et leur air de bonté nous y apparaissent dans la fidélité résistante qui les suivra jusqu'à l'immortalité.

Immortalité convenue, dans le marbre, dans le bronze, dans nos archives d'Académie, dans le coeur de ceux dont les blessures ont été guéries et les dévouements récompensés.

Immortalité vraie, dans la vie qui s'élanche des cimetières, « Mourir, dit S. Paul, c'est commencer à vivre. » (I)

Au moment du départ, en rencontrant, aux confins des deux mondes, Dieu qui est son élément sympathique, comme le feu est l'élément sympa(1) sympa(1) XI, 15.

— 243 —

thique de la poudre, l'âme qui s'en va portant- de belles actions sur ses ailes, s'irradie et se dilate dans une félicité sans limite. Plus tard, au premier coup de clairon de la Résurrection, la poussière qui fut riche palais ou hutte à charpente disloquée par les ans, sera spiritualisée. « La substance qui a animé le premier germe de la vie, dit S. Thomas (I), sera retrouvée. Avec elle, Dieu nous refera un corps glorieux, reconnaissable dans ses traits principaux, correct dans son modelé, d'un âge qui sera le même pour tous, conforme à la beauté du Christ notre éclaireur et notre frère aîné dans la région des morts (2). »

Ce sera le triomphe final de l'art dans la rutilante fixité de l'idéal dont la palette et le ciseau ne peuvent nous donner qu'un pâle et fugitif reflet. L'espoir qui jaillit d'une si consolante doctrine suffit pour nous réjouir vivants et nous embaumer au tombeau.

Cette vérité qui émerge de toutes les croyances et de tous les caveaux a fait éclore notre « pieux souvenir, » indiqué par ce mot bien doux :

Reconnaissance.

(1) Tom. XII, p. 700.

(2) Cor. XV, 20.

— 244 —

La reconnaissance est justement appelée la mémoire du coeur. Un poète a dit :

L'honnête homme à la reconnaissance Sur toute autre vertu donne la préférence. Un bienfait le captive, et des vices du coeur Il voit l'ingratitude avec le plus d'horreur.

Le bon Dieu lui-même qui n'a besoin de rien veut que nous lui rendions grâce pour le pain qu'il nous donne.

Le cardinal de Richelieu, créateur de l'Académie Française, pour presser la publication du Dictionnaire, avait rétabli, en faveur de Vaugelas, une pension de 2,000 livres. Celui-ci alla remercier le cardinal qui lui dit : « Vous n'oublierez pas, du moins, dans le Dictionnaire, le mot pension. » — Non, Monseigneur, encore moins celui de reconnaissance. Cette parole aimable que nous faisons nôtre est, pour l'Académie d'Aix, plus qu'un écho dans la solitude et l'oubli. Les donateurs qui nous ont constitués leurs fondés de pouvoirs, en établissant des prix pour les héroïques ignorés et des pensions pour les douloureuses réalités de la vie, ont touché notre âme avec la leur au point de faire d'eux et de nous un seul être moral. A mesure que les années descendent, nous faisons connaître leur nom dans mille

endroits où, de leur vivant, on n'eût pas songé à leur existence. Mission sacrée qui est accomplie

— 245 —

avec amour, non pour un jour, mais avec la séduisante magie de la perpétuité.

Il est juste, d'ailleurs, que ce qui jaillit du coeur retourne au coeur en pluie délicieuse. Nous y avons, pensé.

« Rien de plus pur et de plus frais, pour les défunts, que la prière intime ou collective, (1) » — « Les solennités funèbres, expiatoires pour les morts, dit S. Thomas, sont utiles aux vivants, parce qu'elles affirment la vie personnelle et distincte, dans les responsabilités d'outre-tombe. (2) »

Quoi de plus émouvant que nos grandes réunions académiques ! Chaque année, sous l'oeil ravi d'une assemblée sympathique, nos lauréats, leur diplôme à la main, rendent hommage aux testateurs dont le nom a, pour eux, un prestige qui tient du ciel et de la terre. « Merci, M. le président ! Merci, Messieurs ! » Cette gratitude cordiale dite sans discours, et non sans larmes, nous la renvoyons à ceux dont nous sommes les représentants et ils l'acceptent avec une joie qui augmente leur bonheur. « Par les anges, par d'autres âmes venues du pays, par une révélation spéciale, les âmes séparées savent ce qui les intéresse parmi les survivants. (3) »

(1) Machale, XII, 46.

(2) Tom. XV, p. 556.

(3) S. Th., tom. III, p. 429.

— 246 —

Ainsi confondus dans le même « pieux souvenir, » les économes et les protégés de la Providence associent aux inspirations dont ils cueillent les fruits savoureux quelque chose qui les divinise. L'érudit qui a coopéré à la formation de notre Société, les hommes de nobles pensées chez qui la générosité naturelle et l'amour de la vertu n'étaient point séparables, la femme de prévision tendre qui alliait tant d'idées. hautes et de sentiments exquis, sont honorés ensemble par le monument funéraire que la main respectueuse et fidèle de l'Académie a fait élever à leur mémoire. Enfaîté de la croix, consacré par la bénédiction qui rattache à Dieu la pierre froide et les brûlants soleils, cet édifice de reconnaissance est la traduction ciselée de cette parole encourageante : « Ce que vous faites aux plus petits des

miens, vous le faites à moi-même. — Si vous avez la charité, faites ce qu'il vous plaira. »

Quel enseignement aussi projette ce mausolée, en rappelant ceux qui ont reçu de Dieu, avec une ardeur scientifique, extrême, le don d'une sensibilité si active aux maux et aux sacrifices de leurs frères ! Ce n'est pas l'enseignement des désirs vains et sans action, c'est l'enseignement des caractères trempés

— 247 —

pour le bien, qui en savent le prix et donnent à leurs paroles la sanction de l'exemple.

Le songe caressé par les esprits élevés, l'idée qui remue l'opinion, qui inspire tant de belles pages, l'idée de la fraternité a ici une application chaude et féconde. Le pauvre qui ne comprend pas l'état du riche aimant mieux enfouir que donner, le dévoué qui voit tant d'âpres appétits à la curée de ce monde, diront en lisant ces épitaphes : Pourtant, sur cette terre qui paraît le patrimoine privilégié des plus habiles et des plus forts, il y a toujours l'exception de ceux qui partagent avec nous la peine des travaux et la joie des biens.

Quand le peuple voit qu'on l'aime, que l'on comprend ses efforts et ses besoins, ses yeux s'ouvrent; dans sa pensée simple et pratique, la fraternité naît d'elle-même, comme l'olive naît de son arbre et tombe de soi quand elle est mûre.

En répondant avec tant de bon vouloir aux intentions de ses donateurs, Messieurs, l'Académie peut goûter le doux pressentiment qu'elle n'est pas inutile à la cause de la Religion de la morale et de l'humanité.

— 248 — Discours de m. le Docteur AUDE, Président de l'Académie.

Messieurs,

Si un sentiment d'intime tristesse nous étreint en franchissant le seuil de cet asile, où dorment les nôtres, où nous reposerons demain peut-être, la pensée du pieux devoir qui nous réunit l'adoucit aujourd'hui.

Nous venons saluer avec gratitude et respect l'image et la mémoire des bienfaiteurs du pauvre.

L'Académie d'Aix, dépositaire de leurs volontés, veut aussi être la gardienne de leurs cendres et unir, après la mort, ceux dont la vie modeste s'est achevée dans une même pensée généreuse. — Parents par l'élévation

du coeur, ils forment une famille toujours ouverte, que l'Académie, son héritière, abrite sous la pierre du plus éminent de ses fondateurs.

Le 15 novembre 1819 s'éteignait à Aix le dernier descendant de l'illustre maison des Fauris, seigneurs de Saint-Vincens et de Noyers, qui, pendant près de deux siècles, avait donné aux Comptes et au Parlement une longue série de conseillers et de présidents.

Comme son père, Alexandre-Jules-Antoine eut la passion de l'antiquité. Il avait réuni dans son hôtel du cours Mirabeau de merveilleuses collections d'inscriptions, de médailles, de manuscrits, de

— 249 —

livres et consacré, sans compter, son temps et sa fortune à la recherche et à l'acquisition de tout ce qui pouvait dérober à l'oubli les anciens souvenirs de la ville d'Aix et des familles qui l'ont le plus honoré. — Le président Fauris de Saint-Vincens avait pour trisaïeule Mme de Sévigné ; il était l'arrièrepetit-neveu de Peiresc. — Cet atavisme le voua aux belles-lettres et aux études archéologiques. Aussi, lorsqu'au commencement du siècle passé, notre Académie se forma, le président Fauris de Saint-Vincens en fût-il le plus zélé promoteur et jusqu'à sa mort le membre le plus actif. En 1839, le terrain où nous sommes devint l'unique champ de repos de la ville d'Aix. — L'Académie sollicita la concession d'un emplacement pour transférer du cimetière Saint-Laurent la dépouille mortelle du président Fauris de Saint-Vincens et lui élever un monument commémoratif. — Le maire, membre d'honneur de l'Académie, et dont la mémoire vénérée me sera toujours si chère, assura l'exécution de ce pieux hommage et, en 1843, notre nécropole vit s'élever ce tombeau, devenu dès lors la propriété de l'Académie. — La courtoisie envers notre Compagnie est demeurée de tradition à l'Hôtel-de-Ville. Cette année encore, au moment où il a fallu rajeunir l'oeuvre d'il y a soixante ans, la municipalité et son chef si digne de la représenter dans les intérêts qui de près ou

— 250 —

de loin mettent en lumière notre héritage littéraire ou scientifique, le conservant ou l'accroissant, nous ont donné le plus bienveillant concours. Qu'ils reçoivent ici le témoignage public de notre reconnaissance. Dans ces derniers temps de généreux philanthropes ont agrandi le cercle d'action de l'Académie en l'instituant l'exécutrice testamentaire de leurs libéralités. — C'est là une, noble tâche qu'elle a acceptée et, chaque année,

l'Académie distribue, depuis 1858, le prix Rambot, depuis 1870 les prix Reynier ; cette année les pensions ouvrières d'Irma Moreau recevront leur destination.— Devenue ainsi la mandataire des donateurs, l'Académie s'est inspirée du sentiment de gratitude des obligés et elle a décidé de consacrer ce monument à la mémoire des fondateurs passés et à venir de prix de vertu, de pensions ouvrières ou de tout legs analogue qu'elle aurait la mission de délivrer. Vous assistez aujourd'hui à l'exécution de cette pensée de l'Académie.

Des tombeaux de famille ont recules dépouilles mortelles de Rambot et de Reynier; celles d'Irma Moreau reposent en paix sous ce mausolée. — Décédée à Aix le 19 janvier 1899, la translation de ses cendres a eu lieu le 21 mai dernier en présence du clergé de sa paroisse, de notre bureau et de nombreux membres de l'Académie. — Après les

— 251 —

prières liturgiques, notre distingué et si dévoué secrétaire perpétuel, le baron Guillibert, a rappelé l'origine de ce monument, son affectation actuelle. Au médaillon reproduisant les traits du président Fauris de Saint-Vincens ont été joints le médaillon géminé de Rambot et de Reynier et celui d'Irma Moreau. — C'est au délicat et fin ciseau de notre confrère de l'Académie, M. Pontier, que sont dues ces sculptures où la douce image de nos bienfaiteurs est si fidèlement reproduite.

L'hommage public que la ville entière rend aujourd'hui à leur mémoire ne saurait être complet si je ne vous rappelais les fondations qu'ils ont faites : Rambot établit un prix destiné à rémunérer, à honorer les belles actions et les bonnes, fussent-elles les plus modestes et les plus obscures. — Il veut récompenser, mettre en évidence, proposer en exemple les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse, à l'enfance pauvre et abandonnée.

Reynier fonde plusieurs prix à distribuer aux personnes qui s'en seront le plus rendu dignes par des actes de dévouement, de fidélité, de secours au malheur, par les soins durables donnés aux infirmes, aux vieillards, ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre. — Une partie des prix sera réservée pour les parents qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-

— 252 —

dire d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Irma Moreau consacre toute sa fortune à l'établissement de pensions ouvrières qui seront attribuées à des pères, des mères de famille connus comme gens malheureux, nécessiteux, ayant au moins deux enfants ; à des ouvrières pauvres atteintes ou de maladie ou d'infirmité ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

N'y a-t-il pas là, Messieurs, tout le programme de la charité la plus pure, la plus élevée, celle que la foi chrétienne sait si bien inspirer à nos coeurs ?

Cette bienfaisance posthume n'est-elle pas la lumineuse trace de l'âme libérée des misères terrestres et prenant sa suprême envolée ?

Il semble exister une sorte de loi qui rapproche ces généreux testateurs des Sociétés littéraires ou scientifiques. — C'est presque toujours aux Académies qu'est confiée la haute mission de distribuer les largesses humanitaires faites aux pauvres, aux vieillards, aux infirmes épuisés par le malheur ou le travail, celles qui récompensent les belles actions. Ce paraîtrait de prime abord devoir incomber aux bureaux de bienfaisance. Il lui reviendrait sans conteste s'il n'existait une profonde différence dans la mission dévolue à chacune de ces institutions. — Le bureau de bienfaisance distribue des secours, l'Académie décerne des récompenses. Aussi, celui

— 253 —

qui désire assurer la stricte exécution de ses volontés cherche autour de lui une Société qui, par sa composition, son but et son caractère, sa constitution éternelle, autant que peuvent l'être les choses de ce monde, son éloignement des agitations qui passionnent et faussent l'impartialité, lui présente une sécurité et une garantie de tout repos.

Ces justes considérations ont conduit M. de Monthyon et ses imitateurs à désigner l'Académie Française, cette élite intellectuelle de la France, comme l'exécutrice de leurs volontés, et si les Académies de province ne prétendent pas au même lustre, elles ont du moins la même auréole de probité qui attire vers elle la confiance des donateurs.

L'Académie d'Aix, déjà dotée de prix de vertu par Rambot et Reynier, est, je crois, la seule Académie de France qui soit aussi appelée à distribuer des pensions ouvrières. — Elle a reçu le premier souffle de ce vent généreux qui pousse à l'institution de pensions de retraite pour les laborieux hors d'état désormais de travailler. Puisse la généreuse pensée d'Irma Moreau être fécondée, puissions-nous un jour la voir s'étendre, par de justes et saines applications, à tous les ouvriers seuls dignes de ce beau nom. —

Alors, ce que l'initiative individuelle a commencé, la collectivité l'achèvera, et lorsque, plus tard, on écrira l'histoire des pensions ouvrières,

— 254 —

on dira qu'Irma Moreau fut la première à les établir par une fondation faite à l'Académie d'Aix.

Notre Compagnie ne faillira jamais à la délicate mission dont elle est investie. Elle aura toujours dans ses décisions le seul souci d'obéir à la pensée des testateurs, de n'écouter aucune de ces préférences basées sur les recommandations ou les sympathies locales et personnelles, d'attribuer aux plus dignes les prix de vertu et les pensions viagères.— Une seule considération l'influencera parfois, celle de Tâge. Les vieillards peuvent moins attendre. En cela nous obéirons encore aux vœux des donateurs qui, tous, ont plus particulièrement signalé la vieillesse à notre attention. Sous de captieuses interprétations nous ne changerons pas la destination de ces héritages. Nous attirerons ainsi à nous, au lieu de les éloigner, les testateurs de l'avenir, séduits par les beaux exemples de Rambot, de Reynier, d'Irma Moreau.

L'Académie d'Aix considérera toujours comme la plus haute de ses attributions le devoir de remplir fidèlement les intentions généreuses dictées par le sentiment le plus élevé qui puisse germer dans le cœur de l'homme, l'amour du prochain.

- 255 —

Discours de H. le Docteur BERTRAND, Maire d'Aix.

Vous venez d'entendre, Messieurs, des voix plus autorisées que la mienne, vous exposer le motif de cette cérémonie ; vous venez d'écouter le discours du si sympathique et si savant président de l'Académie d'Aix, et c'est à peine si j'ose après lui prendre la parole et vous adresser quelques mots : Je le dois cependant, car je tiens à affirmer ici les liens d'affectueuse sympathie qui, depuis sa fondation, n'ont jamais cessé d'unir les membres de l'Académie et les représentants de la population de notre cher pays. Votre président n'a pas voulu vous dire les services rendus par l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Il n'a pas voulu vous exposer le rôle de cette éminente Compagnie dont il est aujourd'hui l'écho si justement apprécié.

N'ayant quant à moi aucun des motifs qui ont pu lier sa modestie, j'ai le droit et le devoir de dire combien est aimée et respectée l'Académie dans

notre chère ville d'Aix, et je ne veux pour preuve de la confiance qu'elle inspire à tous; que le but même de la cérémonie touchante d'aujourd'hui. Oui, Messieurs, si jadis on ne connaissait, au point de vue des misères humaines, que le bureau de bienfaisance ou les hospices, institutions chari-

— 256 —

tables qui gardent pieusement les noms de de Bourguignon-Fabregoules, d'Auguste Castellan, de Tavan, de Gros, de Bausset, de Gontard, de de Gueydan, d'Arnaud, de Marie Ollivier, de Ponsard, de Chambarel, de Zallony, etc..... depuis quelques

années de généreux philanthropes ont reconnu le rôle bienfaisant que peut jouer une assemblée éloignée des troubles et des querelles politiques, et qui par son recrutement particulièrement choisi ne peut que rester elle-même en maintenant ses-traditions de savoir, de sagesse, je pourrais dire de.... vertu.

La ville d'Aix est fière de son Académie, elle en est fière et nous pouvons affirmer qu'elle l'a toujours été, parce que sa composition même en a toujours fait, depuis sa fondation, une réunion d'élite, un groupement de savants, d'artistes et de littérateurs de premier ordre, et je répète volontiers la phrase d'un des magistrats municipaux les plus regrettés et les plus estimés de notre ville, du père de votre si sympathique président qui disait lors de l'inauguration des statues de Siméon et de Portalis, nos deux éminents compatriotes : « La ville d'Aix ne produit pas seulement des jurisconsultes, des historiens, des littérateurs, des savants, elle donne aussi le jour aux artistes qui reproduisent les traits des célébrités qu'elle enfante, »

Et c'est précisément, Messieurs, ce qui nous permet de contempler encore les physionomies si sym-

— 257 —

pathiques et si populaires de Reynier et de Rambot et les traits si doux, si intelligents d'Irma Moreau, la bienfaitrice de l'ouvrier, qui revit aujourd'hui par son image, grâce au ciseau si plein d'habileté de notre compatriote et ami, l'éminent sculpteur Henri Pontier.

L'ancienne capitale de la Provence, Messieurs, n'est pas déchue, elle ne le sera jamais et nous tenons à l'affirmer chaque fois que l'occasion se présente. Elle peut avoir perdu de son importance au point de vue administratif ou commercial, mais elle est toujours restée, n'en déplaise à

quelques-uns, la ville studieuse et policée entre toutes, la vieille capitale de la politesse, du bon ton, de l'intelligence et du savoir.

Elle restera toujours l'Athènes du Midi, parce qu'il y a chez nous un génie propre à la terre natale que nul ne saurait transférer parce qu'il

s'évanouirait en fumée en franchissant le seuil de nos vieilles murailles.

On pouvait croire, Messieurs, avec quelque semblant de raison, que nos richesses littéraires et artistiques ne devaient plus s'accroître, tant elles étaient abondantes et inappréciables, et cependant, grâce à vous, je suis bien obligé de le dire, elles s'accroissent tous les jours, et je n'en veux pour preuve que les études si pleines de finesse et de vérité du regretté M. de Ribbe, que les découvertes

— 258 —

et les conceptions universellement connues de notre compatriote Gaston de Saporta, pour ne citer que ces deux éminentes figures parmi celles qui viennent à peine de disparaître.

L'héritage de vos pères est lourd à porter ou du moins il paraît l'être, mais il est confié en de telles mains, que loin de se répandre follement comme jeté au hasard de la vie par un enfant prodigue, il ne cessera, j'en suis certain, d'être religieusement recueilli et sans cesse augmenté par vous dont la modestie empêche les éloges et par les générations futures.

Il manquait quelque chose à notre Académie des sciences, d'agriculture, des arts et des belles lettres, Rambot et Reynier l'ont compris et ils l'ont choisie comme intermédiaire pour la fondation d'un prix destiné à récompenser les belles actions et les bonnes, fussent-elles les plus modestes et les plus obscures (extrait du testament olographe de G. Rambot, 1858).

Et tout récemment une femme, intelligente et bonne, une femme qui a eu du socialisme une conception vraie, a compris que la création de pensions ouvrières en faveur de pères ou de mères de familles, malheureux et nécessiteux, exempts de vices et d'ivrognerie, en faveur d'ouvrières pauvres, atteintes de maladie, d'infirmités ou de vieillesse, était le

— 259 —

meilleur moyen d'utiliser après elle la fortune qu'elle pouvait laisser.

Elle a choisi pour distribuer ses pensions, pour être l'interprète de ses pensées, l'Académie d'Aix, parce qu'elle savait que cette Compagnie rigoureuse et fidèle observatrice de la volonté des testateurs, remplirait

scrupuleusement, religieusement ses intentions et que, confiées à des mains telles que les vôtres, ses générosités iraient directement à leurs destinations, sans qu'un soupçon puisse jamais effleurer ses exécuteurs testamentaires.

Et, Messieurs, puisque j'ai la parole, et puisque vous daignez m'écouter quelques instants, permettez-moi d'affirmer les sentiments de gratitude, de reconnaissance et d'admiration de notre population pour votre Académie, se souvenant de votre origine et de la part prise dans vos travaux par quelquesuns des hommes éminents qui se sont succédés, à l'Hôtel-de-Ville, dans le siècle qui vient à peine de finir, la municipalité d'Aix est heureuse et fière d'être invitée à vos réunions : elle vous en remercie.

Elle vous remercie du dévouement dont vous faites preuve dans toutes les circonstances et, voulant s'associer à votre oeuvre, elle me charge de vous dire, au nom du Conseil municipal tout entier, qu'elle donne le nom d'Irma Moreau à la rue de la ville que cette si charitable bienfaitrice habitait.

Et c'est encore au nom de notre bonne ville d'Aix,

— 260 —

ainsi que l'histoire se plaît à l'appeler, que je vous remercie d'avoir bien voulu honorer la mémoire de ces amis du peuple qui, sans le savoir, ont trouvé le véritable secret du progrès social, par cela seul qu'ils ont été très charitables et très bons et qui ont fait plus pour le soulagement de la condition humaine que tous les théoriciens du monde entier.

— 261 —

STANCES A IRMA MOREAU

Par M. le Baron GUILLIBERT.

Quand la foule, ivre, se remue A la poursuite du plaisir, Ton âme, au sort du peuple émue, Rêve et s'emplit d'un seul désir.

Rechercher la sombre misère, Aider l'honnête travailleur Et secourir l'humble ouvrière A qui devient lourd son labeur.

Tu veux qu'au foyer de famille Nombreux grandissent les enfants , Tu songes à la pauvre fille Malade, infirme en ses vieux ans.

Et tu prescris que la plus sage De leurs vertus à louer Sera qu'ils n'aient point fait usage De boissons, ferments de danger.

Dans la vision des problèmes De nos régimes sociaux Tu mets, fuyant de vains systèmes, Le remède à côté des maux.

Puis, cherchant une sùre amie Qui respectât tes volontés, Tu lègues à l'Académie Tes biens, tes libéralités.

Le coeur d'une modeste femme A lui seul est un vrai trésor ; Au contact d'une sainte flamme Il s'épure et grandit encor.

— 262 —

Et cette flamme en toi rayonne, Intelligence et charité : C'est ta belle âme qui se donne Et conquiert l'immortalité.

Au-dessous du médaillon d'Irma Moreau a été gravée sur marbre cette inscription, composée par M. l'académicien Mouravit :

A LA MÉMOIRE

DE JEANNE-IRMA MOREAU,

NÉE A MAZAMET (TARN) LE 9 SEPTEMBRE 1819.

PLEINE DE BONTÉ,

METTANT EN PRATIQUE LA GRANDE IDÉE

D'UN MODERNE PHILANTHROPE,

ELLE FORMA LE DESSEIN D'ENCOURAGER ET DE SOUTENIR

LES OUVRIÈRES ET OUVRIERS BESOGNEUX

EN LEUR PROCURANT UNE ASSISTANCE

AUSSI PERSISTANTE QUE LEURS NÉCESSITÉS.

DANS CE BUT ELLE A LÉGUÉ

LA TOTALITÉ DE SA FORTUNE

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES D'AIX,

CHARGÉE D'EXÉCUTER SES VOLONTÉS

SOUS FORME DE PRIX ANNUELS ET VIAGERS.

ELLE VOULUT DONNER CE BEL EXEMPLE

AUTANT POUR OBÉIR A UNE PENSÉE SPONTANÉE .

QU'EN MÉMOIRE

DE SA MÈRE ET DE SON UNIQUE ET TRÈS AIMÉ FRÈRE,

LE CAPITAINE VICTOR-MARIUS MOREAU,

MORT POUR LA PATRIE EN 1870. ELLE EST DÉCÉDÉE A AIX, LE

19 JANVIER 1899.

263

Les pensions ouvrières fondées par Mlle Irma Moreau commenceront à être attribuées dès l'année 1902. Ces prix consistent en pensions viagères

de 200 francs, au profit des personnes particulièrement recommandables par leur honnêteté et leur vertu notoires et choisies dans les deux catégories suivantes :

1° Pères de famille, veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie ou autres vices et ayant au moins deux enfants;

.2° Ouvrières pauvres, atteintes ou de maladies, ou d'infirmités, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

Les formalités à remplir pour l'obtention de ces pensions viagères sont les mêmes que celles en vigueur pour les prix de vertu Rambot et Reynier, annuellement décernés par l'Académie.

Un mémoire établissant en détail la situation des candidats au regard des intentions de Mlle Moreau et revêtu des apostilles et signatures de personnes notables, doit être produit à l'Académie et déposé au secrétariat avant le 31 décembre de chaque année; il est accompagné de pièces justificatives, le tout sur papier libre. Les signatures sont soumises à la légalisation en mairie.